

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4

1172

Montreux, le 31 janvier 1975

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Denis Vost

Sommaire

COMITÉ CENTRAL

Information CMOPE 58

VAUD

Réforme de l'école vaudoise et SPV 59
Cotisations 1975 60
Activités du CC en novembre et décembre 60
Cours de perfectionnement 61
Maîtresses enfantines 61
Course scolaire de ski de fond 61

GENÈVE

N'importe quoi 62
Et si on parlait d'autre chose ? 62
Rappel cotisations 63
Unités coopératives d'enseignement (2) 63

NEUCHÂTEL

Comité central 65
Section de Neuchâtel 66

JURA

Structures scolaires 66
Centre de perfectionnement 68
Camps de ski 68

FRIBOURG

Caisse de prévoyance 68
Stabilisation ? Pléthore ? 69

VALAIS

Caisse de retraite 70

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 35.— ; étranger Fr. 45.—.

Information CMOPE

Pour une plus grande participation des enseignants

Le principal porte-parole de la CMOPE à la 18^e Conférence générale de l'UNESCO, son assistant spécial, M. Kléber Viélot, s'est adressé à la Commission de l'éducation peu après l'ouverture de la Conférence, le 15 octobre. M^{lle} Elisabeth Bouchéant a également assisté à la Conférence pour le compte de la CMOPE. Pour succéder à M. René Maheu, qui a pris sa retraite, la Conférence, qui n'a pas encore terminé ses travaux, a élu au poste de directeur général M. Amadou-Mahtar M'Bow, jusqu'à présent directeur général adjoint pour l'éducation.

Dans son exposé devant la Commission de l'éducation, M. Viélot a souligné deux points : le premier est que la CMOPE, qui compte dans ses rangs 5 millions d'enseignants de 182 associations dans 80 pays, souhaite que « les enseignants et leurs organisations soient appelés à jouer un rôle plus actif dans l'exécution du programme de l'UNESCO concernant la rénovation de l'éducation en 1975-1976 » ; le deuxième, c'est que la CMOPE attache une importance particulière au projet de recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Ce projet de recommandation a été examiné, mis au point et approuvé l'année dernière par un Comité spécial d'experts gouvernementaux lors d'une réunion à laquelle la CMOPE s'était fait représenter par M. Clarence Beecher (ancien président de la Panama Secondary Teachers' Association) et il est maintenant présenté à la Conférence pour adoption.

M. Viélot a développé son premier point en faisant remarquer que beaucoup des objectifs louables de l'UNESCO dans le domaine de la rénovation de l'éducation n'ont pas été atteints à cause du manque de participation des enseignants et de leurs syndicats et « qu'il ne peut y avoir de réelle réforme de l'éducation sans une participation permanente des

enseignants ». La CMOPE, a-t-il dit, ne demande « rien de plus » à cet égard « que l'application de la Recommandation UNESCO/OIT sur les conditions du personnel enseignant » et souhaite que l'UNESCO en tienne compte dans ses rapports avec les états membres et dans ses propres projets. Les organisations d'enseignants, a ajouté M. Viélot, ne demandent qu'à collaborer avec l'UNESCO, et la CMOPE est d'autant plus disposée à servir de liaison entre ses membres et l'UNESCO qu'elle a déjà étudié beaucoup des questions inscrites dans le programme de cette organisation pour 1975-1976.

En ce qui concerne le projet de recommandation de l'UNESCO, M. Viélot a souligné que la promotion de l'éducation pour la compréhension et la bonne volonté internationale n'avait jamais cessé d'être l'un des principaux objectifs de la CMOPE depuis sa fondation en 1952, ainsi qu'il ressort de ses statuts et des thèmes de plusieurs de ses assemblées. L'exemple le plus récent en a été donné par l'Assemblée de Nairobi, consacrée à « l'éducation pour la paix », au cours de laquelle Son Excellence, Mzee Jomo Kenyatta et le président de la CMOPE, M. Niamkey Adiko, ont mis l'accent sur le rôle des enseignants en faveur de la paix.

M. Viélot a résumé quatre des recommandations formulées spécialement par M. Adiko à cet égard, dont l'une prévoit la création de comités nationaux pour la paix qui travailleraient de concert avec les commissions nationales de l'UNESCO, les gouvernements et les éditeurs en vue d'éliminer toutes les formes de préjugés des manuels scolaires et des programmes de radio et de télévision.

La CMOPE forme des vœux pour le succès de M. M'Bow dans ses nouvelles fonctions et espère que son expérience comme directeur général adjoint pour l'éducation à l'UNESCO amènera l'organisation à bien comprendre la nécessité d'une coopération dans les projets touchant à l'éducation qui, a conclu M. Viélot, est « le plus sûr garant de leur succès ».

RÉFORME DE L'ÉCOLE VAUDOISE ET SPV

Remarques liminaires

Quelque quinze ans se sont écoulés depuis les premières discussions relatives à une réforme générale de l'école vaudoise. Peu des enseignants actuellement en fonction, une minorité des membres de la SPV peut-on même affirmer, ont participé aux débats qui furent à son origine et se souviennent des épisodes initiaux d'une histoire déjà longue. Un rappel historique, une information objective ne nous semblent donc pas inutiles.

Nous avons volontairement négligé l'harmonisation des écoles cantonales romandes en voie de réalisation, non que nous en mésestimions ou déplorions les interférences et l'influence sur les études en cours mais, plus simplement, par souci de clarté.

Les « Educateurs », Nos 1 et 3 de cette année ont généreusement informé sur les projets de réforme pédagogique ; nous nous attacherons donc plus particulièrement à l'aspect structurel lequel, s'il n'est peut-être pas toujours indispensable à la poursuite d'objectifs généraux et à l'utilisation de méthodes et de moyens nouveaux n'en est pas moins un support propre à en faciliter grandement l'application et la généralisation.

I. La SPV demande une réforme des institutions scolaires vaudoises

En 1956, de par la création d'un cycle d'orientation de deux ans et d'une section générale, les structures de l'école secondaire vaudoise étaient sensiblement modifiées. En fait, une école globale intégrée pendant deux années, additives durant les quatre suivantes était réalisée, dans le seul secteur secondaire malheureusement.

En 1959, la SPV était officiellement consultée au sujet d'un projet de loi sur l'instruction publique primaire, l'enseignement ménager et les cours d'éducation civique. Guère novatrices, les nouvelles dispositions n'étaient pour l'essentiel qu'une mise à jour des textes en vigueur. Des révisions cloisonnées et non simultanées, le dualisme de l'organisation scolaire empêchaient l'examen de problèmes fondamentaux, tel le passage à l'école secondaire.

La SPV consultait néanmoins ses sections sur la loi proposée. Elle en recevait de longs rapports. Caractéristiques d'une réaction assez générale, voici quelques extraits de celui de Lausanne :

« La section de Lausanne déplore que la réforme de l'enseignement secondaire n'ait pas fourni l'occasion d'un débat général au sein de tous les ordres d'enseignement, débat au cours duquel aurait pu être posée l'importante question de l'école unique », « Actuellement l'afflux constant des élèves dans l'enseignement secondaire oblige ses responsables à modifier profondément sa structure et ses traditions. Nous pensons que cette réforme devrait se faire sur le plan général de l'école publique en englobant l'enseignement primaire », « il apparaît que la SPV ne peut accepter dans ses grandes lignes le projet de loi... sans affirmer sa volonté de voir les autorités scolaires et le corps enseignant procéder à une réforme profonde des institutions scolaires... dans le sens préconisé par la FIAI... » (soit, entre autres, remplacer la sélection par l'orientation).

Fort de l'avis des sections et de l'appui de l'Assemblée des délégués, le Comité central d'alors (R. Pasche, président) faisait parvenir une réponse circonstanciée au Département. Nous en reproduisons quelques passages : « Connaissant qu'un projet de loi sur l'instruction secondaire va être mis à l'étude, la SPV pense qu'il y aurait lieu d'entreprendre actuellement un examen d'ensemble du problème de l'école vaudoise », « Les divers congrès des associations d'instituteurs affirment que le but recherché aujourd'hui est de garantir à tous les enfants, selon le seul critère de leur mérite, l'accès à une éducation susceptible d'assurer l'épanouissement de leur personnalité et le développement maximum de leurs aptitudes propres », « L'école devra renoncer aux méthodes traditionnelles de sélection précaire et hâtive aboutissant à classer les élèves dans des sections fortement catégorisées pour s'organiser en vue d'aider chacun à découvrir ses véritables capacités et à s'orienter vers les études et la profession où elles pourront le mieux se déployer » (repris d'un rapport de la FIAI), « Le but n'est pas de favoriser des élèves peu doués, mais de permettre un choix plus sévère sur une base élargie, de cher-

cher à diminuer les handicaps sociaux, familiaux et géographiques, de faciliter les transferts des élèves mal orientés ou admis à tort dans une école qui dépasse leurs capacités. Une réforme devrait donc se faire sur le plan général de l'école publique en englobant l'école primaire. La question de l'école vaudoise, très complexe, surtout pour les élèves de 10 à 16 ans, ville et campagne, mérite d'être revue dans son ensemble pour le bien de nos enfants », « La SPV se déclare à la disposition du Département pour contribuer à l'étude de ce problème auquel il est urgent de trouver une solution. »

Ainsi, en 1959 déjà, la Société pédagogique vaudoise souhaitait et demandait une réforme profonde des structures et méthodes scolaires vaudoises afin, en particulier :

- d'offrir à tous les enfants une éducation permettant le plein épanouissement de leur personnalité et de leurs aptitudes ;
- de substituer l'orientation à la sélection ;
- de retarder le moment de catégoriser.

II. La commission des « quarante »

En janvier 1960, le Conseil d'Etat désigne la « Commission extra-parlementaire pour l'étude de la structure d'ensemble de notre école en vue de son adaptation ultérieure ». Elle comprend 40 membres, d'où le nom de « Commission des quarante » sous lequel elle fut fréquemment désignée. Quelques enseignants primaires et secondaires en font partie ; citons M^{lle} M. Ducaux et MM. P. Aubert, E. Cavin, R. Michel, J.-P. Rochat et J.-F. Ruffetta en ce qui concerne des membres de notre association.

En 1964, le rapport final, opuscule de 40 pages, est remis au Conseil d'Etat.

En bref, il préconise :

- une structure articulée de telle manière que le cheminement scolaire des enfants soit déterminé par leurs aptitudes, à l'exclusion de toute présélection socio-économique ;
- une orientation continue ;
- des possibilités de réorientation, de passage d'un type d'études à un autre.

Plus concrètement, il prévoit 10 ans de scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans), à savoir :

- un premier cycle de 4 ans d'école commune à tous ;
- un cycle d'orientation de 2 ans, en principe pour tous ;

— un cycle du second degré comprenant trois sections aux programmes différenciés (prégymnasiale, générale, pratique), elles-mêmes subdivisées en options. La section pratique, par exemple, groupe les options technique, commerciale et manuelle.

Deux remarques encore au sujet de ces propositions. La première a trait au cycle d'orientation : à l'issue de la 1^{re} année, les élèves les plus doués (les « surdoués » !) sont admis en 1^{re} année de la section prégymnasiale, alors que les moins favorisés sont dirigés sans plus attendre vers la section pratique ; le solde seul, une majorité quand même, poursuit en 2^e année d'orientation. La seconde observation se rapporte à la formation des maîtres : la création d'un institut pédagogique, et d'un seul, est prévue ; chargé de la préparation professionnelle de tous les enseignants, il exigera le diplôme de culture générale des gymnases à l'entrée et certains de ses cours devront être communs à tous les étudiants, quel que soit le degré d'enseignement auquel ils se destinent.

Supposant que, pour l'essentiel, la réalisation pratique des principales propositions formulées par les « Quarante » ne saurait tarder, le Comité SPV organise sans délai quatre groupes d'études : deux en collaboration avec les maîtres secondaires (division générale, cycle d'orientation), deux SPV uniquement (division

pratique, quatre premières années). De son côté, le Congrès cantonal de 1967, appelé à choisir entre diverses possibilités, se prononce clairement en faveur d'un cycle d'orientation généralisé de 2 années (10 à 12 ans) sans départ anticipé de « surdoués ». Pour le reste, la SPV acquiesce, d'une façon générale, à l'ensemble du rapport.

Bref, au début de 1967, le Département de l'instruction publique étudie toujours le rapport de la commission extra-parlementaire, lequel n'a encore été ni approuvé par le Conseil d'Etat ni soumis au Grand Conseil. Confiant, la SPV a déjà réalisé et poursuit un important travail sur la base de ce document. Elle en approuve implicitement l'ensemble. Elle a plus particulièrement pris position, entre autres, quant à un cycle d'orientation généralisé de deux ans pour tous les élèves, placé le plus tard possible et confié aux maîtres du cycle élémentaire après formation adéquate, et quant à la création d'un institut pédagogique et d'une formation continue des maîtres.

(à suivre)

Secrétariat général SPV :
P. Nicod.

COMMUNIQUE N° 3

Activité du Comité cantonal en novembre et décembre

Votre comité n'a pas chômé pendant cette période de fin d'année. **Il s'est soucié, en particulier, de renforcer les liens au sein de la société et de clarifier le statut de plusieurs commissions.** Il a ainsi reçu 8 délégations d'associations et s'est entretenu avec son délégué à CIRCE II, notre collègue Paul Rochat. Il a réorganisé ou repensé certaines commissions et les a dotées d'un règlement précis (formation continue vaudoise, Croix-Rouge jeunesse, Commission d'achats SPV).

Le comité a assisté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir, les 8 et 9 novembre derniers, au **Congrès SPR**. Comme vous le savez déjà, M. J.-J. Maspéro a été réélu et plusieurs résolutions ont été votées le samedi après-midi (cf. « Educateur », N° 39 de 1974).

Outre cela, le Comité cantonal a eu bien des objets à traiter.

— **La réforme vaudoise** : le CC a mis au point un document de travail : chaque section est tenue de réunir une assemblée générale et de créer une commission qui

étudiera les propositions faites et de lui faire un rapport pour la mi-février.

— **Les sections** : elles ont, à quelques exceptions près, tenu leur assemblée d'automne et pris ainsi contact avec leur nouveau délégué du CC.

— **Le rapport inspecteurs-enseignants** : la commission a fait parvenir son rapport au comité qui l'étudie présentement.

— **La liberté de domicile** : le document demandé par M. Junod lui a été envoyé ; une demande d'entrevue a été formulée.

— **L'entrevue avec M. Basset, chef de service** : elle a eu lieu et des rencontres régulières ont été décidées. Les sujets suivants ont été abordés : fiche de comportement de l'élève, statut horaire en zones pilotes, travail à temps partiel, examens en classes primaires, loi et règlement d'application. Sur ce dernier point, promesse a été faite que la SPV participerait aux travaux de révision... lorsqu'ils seraient en cours.

— **3^e Congrès culturel SPV** : il a été fixé au 27 septembre 1975 ; la section de Nyon a été chargée de l'organiser.

Cotisations 1975

Suivant décision du Congrès 1974, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section :

Fr. 115.—

Les membres actifs des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui encaissent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 111.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section :

Fr. 25.—

Les membres associés des sections de Ste-Croix et Lavaux, qui perçoivent elles-mêmes leurs cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1975 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans le précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

ATTENTION :

LORS DU CONGRÈS DU 24 MAI 1975, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1975 EST VALABLE.

Secrétariat général SPV.

— **L'enseignement spécialisé** : en collaboration avec les comités de l'AVMD et de l'AVMES, une proposition commune a été formulée au sujet des nouveaux articles de la loi primaire y intégrant l'enseignement spécialisé.

— **Les programmes CIRCE II** : la commission pédagogique SPV a discuté et amendé les programmes d'éducation musicale, de langue II, de mathématique et d'écriture.

— **La fiche de comportement de l'élève** : le CC s'est soucié des conséquences que pourraient avoir la généralisation de cette fiche. La commission pédagogique, toutes les sections qui se sont exprimées à ce sujet, ainsi que votre comité y sont résolument opposés.

— **L'allègement des examens primaires** : c'est une des préoccupations actuelles du comité.

Signalons que des membres du CC ont assisté à bon nombre de séances. Celles des commissions consultatives de l'enseignement, des cours de perfectionnement, des cours de vocations tardives, de l'« Educateur », du conseil de direction de Vevey, du collège d'expert du CREPS, du comité de la Fédération, etc.

J. K.

COLLÈGUES, ANNONCEZ

LE COURS DE PERFECTIONNEMENT QUE VOUS SOUHAITEZ POUVOIR SUIVRE EN 1975-1976

Ainsi qu'il le fit ces dernières années déjà, le CENTRE DE PERFECTIONNEMENT demande au comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise de proposer des cours de perfectionnement pour l'année scolaire 1975-1976. Le délai imparti le permettant, nous transmettons l'offre à tous nos membres : dites-nous quel(s) cours vous souhaiteriez suivre, donc voir organisés par le Département de l'instruction publique et des cultes dans le cadre des **20 heures de perfectionnement** (cours facultatifs non prévus durant les heures d'enseignement).

Nous vous serions obligés d'utiliser la formule ci-dessous et de remplir avec un soin particulier la **rubrique B**. Les éventuelles propositions supplémentaires manuscrites voudront bien reprendre l'ordre A, B, C...

Bien entendu, les envois des **membres de l'AVMES** seront aussi les bienvenus.

Secrétariat général SPV

P. Nicod.

Proposition

d'un cours de perfectionnement
Année scolaire 1975-1976

A - TITRE :

B - OBJECTIF, contenu :

C - ANIMATEUR éventuel :

Nom et prénom :

Fonction :

N° de tél. :

Adresse :

D - MAÎTRES auxquels est destiné plus particulièrement le cours :

E - FORME souhaitée (colloque, séminaire, etc.) :

F - EFFECTIF maximum suggéré :

G - PROPOSANT :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de tél. :

Proposition

d'un cours de perfectionnement
Année scolaire 1975-1976

A - TITRE :

B - OBJECTIF, contenu :

C - ANIMATEUR éventuel :

Nom et prénom :

Fonction :

N° de tél. :

Adresse :

D - MAÎTRES auxquels est destiné plus particulièrement le cours :

E - FORME souhaitée (colloque, séminaire, etc.) :

F - EFFECTIF maximum suggéré :

G - PROPOSANT :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de tél. :

ATTENTION : Seules les rubriques A, B et G sont à remplir obligatoirement.

PRIÈRE DE RÉPONDRE AVANT LE 13 FÉVRIER 1975.

Maitresses enfantines

Le comité de l'Association des maitresses enfantines et semi-enfantines vaudoise a été renouvelé de la façon suivante :

Présidente : M^{me} Elsy Schmittler-Girard, Lausanne. Vice-présidente : M^{me} Aline Scheerer, Gollion. Caissière : M^{me} Marie-Antoinette Brandt, Oulens. Secrétaire : M^{lle} Irène Arn, Tolochenaz. Procès-verbaux : M^{lle} Denise Pavillard, Lausanne. Membres et éducateurs : M^{me} Françoise Paillard, Lausanne, M^{lle} Hélène Baudraz, Prilly.

Course scolaire de ski de fond

Buts : stimuler la pratique du ski de fond au niveau scolaire, permettre à nos élèves de s'exprimer sur un parcours typiquement nordique.

Date : samedi 15 février 1975. **Heure :** 1^{er} départ à 10 h. 30 puis de 8 min. en 8 min. par catégorie.

Lieu : Le Brassus, région de la Thomassette.

Participation : concours ouvert à tous les élèves du canton âgés d'au moins 12 ans (nés en 1963).

Catégories :

1. Licenciés (F+G) nés en 58-59-60-61, selon J+S. 2. Licenciés (F+G) nés en 62-63. 3. Non licenciés nés en 58-59-60-61, selon J+S. 4. Non licenciés F nées en 58-59-60-61, selon J+S. 5. Non licenciés G nés en 62-63. 6. Non licenciés F nées en 62-63.

Inscription : gratuite, à faire parvenir pour le 29 janvier au plus tard à R. Künzi, Gd-Rue 78, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 60 10. Les formulaires d'inscription sont à demander à la même adresse.

Assurances : scolaires.

Transport : aux frais des participants.

Organisation : R. Künzi + collègues de la Vallée et ski-clubs.

Vestiaires-douches : collège du Brassus.

Pistes : faites avec les moyens techniques des clubs.

Parcours : adaptés aux âges et possibilités des concurrents.

Informations détaillées : parviendront aux responsables, par suite aux concurrents au début février.

Chaque concurrent : — fera partie d'un groupe scolaire dirigé par un responsable ; — recevra les listes de départ avec numéros des dossards ; — organisera le transport ; — recevra les dossards et les rendra ; — assumera la responsabilité du groupe vis-à-vis des organisateurs.

Proclamation des résultats : au Brassus, dès 13 h. environ.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :

M^{lle} Josée KAMMERMANN, route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65.

N'importe quoi

Il s'agit d'une nouvelle rubrique, due à la plume d'un collègue genevois. En guise d'encre, il utilise du vitriol. Il prétend que cela n'a pas d'importance, une fois imprimé, ça ne se remarque plus ! Ce collègue tient à l'anonymat, pour des raisons personnelles honorables. Et puis il ne tient pas à la notoriété. Tout ce qui paraîtra dans cette rubrique ne peut engager que la responsabilité de l'auteur. En aucun cas les idées exprimées ne peuvent être considérées comme celles du comité SPG. De toutes façons, c'est... n'importe quoi...

Aujourd'hui nous allons parler des études pédagogiques. Bôf... direz-vous, encore cette histoire... Mais oui. Ecoutez : voici enfin la solution. En fait il y a deux solutions. Toutes les deux sont fondées sur la nécessité de diminuer les coûts, et d'améliorer la qualité du corps enseignant. La première solution est classique — il suffisait d'y penser — la seconde est nettement révolutionnaire. Les gens sérieux ne l'apprécieront pas, mais c'est celle que je préfère.

Voyons la première solution, celle pour les gens sérieux :

1^{re} année d'études : Etudes à l'EPSE (c'est l'actuelle deuxième année). Mais SANS rémunération. Le propédeutique devient un préalable pour se présenter aux études.

2^e année (qui sera en fait la première année où les candidats seront pris en main par le Département) : un semestre de remplacements et un semestre de stages et cours (rotation entre les deux demi-volées). En fait, cette année est une synthèse de la 1^{re} et de la 3^e actuelles. C'est très facile à réaliser, si on laisse tomber tout ce qui est inutile, comme par exemple la date de naissance de Monteverdi, et quelques autres choses.

3^e année : C'est là que réside l'originalité du nouveau système. La 3^e année n'est pas une année d'études à proprement parler : le candidat tient une classe à l'année. C'est un instituteur stagiaire. Il est bien évident que c'est en enseignant qu'on devient enseignant. Durant toute l'année scolaire, l'instituteur stagiaire peut compter sur l'appui réel d'un conseiller toujours disponible, et qui n'a en tout cas pas le titre d'inspecteur ! Ce conseiller aura avec l'instituteur stagiaire des rapports non hiérarchiques, non autoritaires et non répressifs, des rapports fondés sur la confiance. Il n'agira que sur la demande et le désir du stagiaire.

Ensuite, faute de mieux, on peut maintenir une procédure de confirmation du genre de celle pratiquée actuellement.

Deuxième solution, plus simple et moins coûteuse :

On lance un appel aux candidats par la voie habituelle de la presse. On les rassemble durant une semaine, dans un cadre agréable, genre tout confort avec vue, par exemple à Crêt-Bérard ou au Mont-Pèlerin, et bien entendu, tous frais payés.

Une fois les candidats bien installés, on leur procure à chacun un exemplaire de *Une Société sans école* d'Ivan Illich. Ils ont toute la semaine pour lire l'ouvrage et rédiger un travail critique. Les candidats disposeront de tous les ouvrages de référence souhaitables pour leur travail. Un inspecteur, spécialiste des ouvrages de référence, a accepté de se mettre à leur disposition durant cette semaine. Les candidats reçoivent cette consigne : montrer qu'Illich a tort, ou montrer qu'Illich a raison. Exigence : la démonstration doit être convaincante et irréfutable. C'est à cette exigence que se mesurera la réussite ou l'échec. Ceux qui ont montré de manière convaincante et irréfutable qu'Illich a tort sont immédiatement nommés. Ils occuperont des postes dans les écoles qui perpétuent l'institution scolaire telle que nous la connaissons. Ceux qui ont démontré d'une manière convaincante et irréfutable qu'Illich a raison, sont immédiatement nommés dans

des écoles de type UCE (unités coopératives d'enseignement).

Les candidats qui n'auront pas réussi à faire une démonstration convaincante et irréfutable, dans un sens ou dans l'autre, ne seront pas jugés dignes de tenir une classe. Toutefois, on ne les chassera pas purement et simplement. On leur permettra de se perfectionner au contact de ceux qui auront réussi, mais sans qu'ils enseignent eux-mêmes. On en fera donc des assistants pédagogiques, ou bien des inspecteurs. Ces collègues non-enseignants seront affectés, selon le sens de leur démonstration, à des écoles traditionnelles ou à des écoles de type UCE. Ainsi tout le monde sera content, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes pédagogiques. Quant au candidat (il en faut bien un !) dont le travail aura été jugé le plus insuffisant, donc le moins convaincant et le moins irréfutable, il sera nommé responsable du service des bus scolaires. Le candidat qui aura présenté le meilleur travail **contre** Ivan Illich sera dans le plus bref délai orienté vers la DEP. Le candidat qui aura présenté le meilleur travail **pour** Illich sera immédiatement nommé président de la SPG.

Tout collègue qui peut démontrer d'une manière convaincante et irréfutable que l'une au moins des deux solutions que nous venons d'exposer n'est pas immédiatement réalisable, peut écrire à l'**Educateur**.

N'importe qui.

Post-scriptum :

Vous dites n'importe quoi ! Vous qui prétendez, par exemple, que la première solution serait presque sérieuse et la deuxième complètement ridicule, et qui vous étonnez de ce mélange dans un même article : vous n'avez rien compris. C'est pour vous habituer ; car ce n'est pas la dernière fois que nous disons n'importe quoi.

Et si on parlait d'autre chose ?

J'entre dans un magasin à tentations multiples : on se plaint (à juste titre, je l'admets) de l'augmentation du prix du sucre, de l'huile, des pâtes, et patati et patata.

Je rencontre des amis : longues figures et tristes mines ; il est fini le grand bal de la consommation à tout berzingue ; re-quiem pour la grande bouffe.

Je me casse le nez sur un mien cousin : il prend un perfide plaisir à m'annoncer la débauche montante ; oh non, pas les délices de Capoue, mais le spectre du chômage. Rien moins que.

Je frôle les murs, je regarde par terre, je sens les coins de ma bouche tomber lamentablement ; bientôt, c'est certain, il sera malséant de brocarder d'augustes et sages ministres, et tous autres oiseaux de haut vol et mauvais augure.

Irons-nous la rate se ratatinant ? Les boute-en-train seront-ils montrés du doigt ? Les farceurs traduits en cour de justice pour crime de lèse-austérité ?

Bannies, railleries et facéties ?

Sini-sini, nous aurait-elle piqué, la mouche morose qui flanque la sinistrose ?

Allons, allons, que diable, ne le peignez

pas sur la muraille, vous finirez par l'y voir.

Les vaches maigres sont au menu ? Soit, on peut garder un peu d'allant même en période de grand carême. Ne nous couvrons pas la tête de cendres ; autant regarder en l'air (pollué, d'accord), faire un clin d'œil au soleil (parcimonieux lui aussi), mais qui nous offre ce mois des couchers dignes de Louis XIV ; autant écouter ce bout d'affaire de 6 ans qui dit : « C'est drôle, je sais pas pourquoi mais j't'aime, maîtresse. » Ça ne fait pas baisser le cours du pétrole ? D'accord encore, mais ça remonte le moral plus vite que l'indice Dow Jones.

Et puis, même si l'horizon avait tendance à la mauvaise humeur, que la météo internationale annonce couvert à nuageux avec de fréquentes averses et orages locaux : dépêchons-nous d'en rire de peur d'en pleurer bientôt, selon le sage précepte de cet humoriste bien connu, dont le nom est resté dans mon cahier de littérature, au grenier, au doux avec les araignées. Je ne vais pas les déranger pour si peu.

La prochaine fois on parlera horaire, salaire, filière, glissement et coulissement ; tous sujets sérieux qui font plisser les fronts et gonfler les serviettes noires de noirs corbeaux. Pour le moment je me contente de suivre, amusée et intriguée, le manège de deux pies malicieuses et effrontées qui tour à tour virevoltent au-

tour d'un matou grimpé là-haut sur une branche du sapin, dans le préau de ma petite école. Ces gracieuses petites garces l'agacent, il ne sait plus où donner de la griffe ou du museau. A peine a-t-il bondi sur l'un des oiseaux que celui-ci s'envole, tandis que l'autre vient se poser insolemment à petite distance du chat. Finalement Matou abandonne et repart, piteux, l'oreille basse et le poil hérissé. Dans un vol gracieux les deux pies vont voir plus loin si les corbeaux sont toujours aussi renfrognés. Qui sait si elles ne les entraîneront pas dans leur jeu ?

L. Urban.

Rappel

Connaissez-vous le réflexe de Pavlov ? On aimerait qu'il vous inspirât, car... Il était une fois maître Jacques, le trésorier. Il avait fait ses comptes et il y avait des trous. Quelques oublieux avaient négligé de régler leurs cotisations...

Vous qui venez de toucher un substantiel rappel, prenez ce bulletin vert que vous avez rangé quelque part avant Noël et portez-le vite à la poste :

CCP 12-17996 - Fr. 100.— (Fr. 150.— pour un couple) et vos cotisations SPG seront réglées !

D'avance, merci.

* L. U.

d) Mensuellement, une rencontre avec les parents et ceux qui participent à la vie des UCE. On y discute administration, pédagogie, psychologie, organisation, projets, contacts avec l'extérieur.

e) Pendant les vacances de Pâques, participation aux congrès Ecole moderne.

f) Pendant les vacances d'été, trois jours pour le bilan de l'année, pour le planning annuel de l'UCE et pour la mise au point des nouveaux outils pédagogiques expérimentés durant l'année.

Nous en espérons les répercussions suivantes sur les membres de l'équipe :

- Climat de confiance, dédramatisation, enrichissement des relations.
- Entraide dans le travail, enrichissement au niveau des techniques.
- Cohésion de l'équipe et solidarité.
- Esprit de recherche expérimentale collective.
- Ouverture à tous ceux qui sont impliqués dans le processus scolaire : parents, stagiaires, étudiants, collègues, EPSE, SPG, etc.
- Vision d'ensemble sur l'enfantine et le primaire.
- Décloisonnement des ordres d'enseignement.

Organisation de la classe (dès la 4^e année)

a) Programme annuel

Les élèves connaissent le plan de travail annuel (plan d'études). Avec le maître ils répartissent les différentes matières en trimestres, puis en semaines. A partir du plan hebdomadaire, discuté en début de semaine, ils organisent chaque journée comme suit :

b) Programme de la journée

A la question : « Que ferons-nous aujourd'hui ? », différentes réponses sont données par les élèves. Par exemple : du calcul, de la géographie, un texte, des sketches, de la peinture, etc.

Les différentes propositions sont regroupées en deux grandes catégories :

- travaux scolaires : français, mathématiques, branches d'éveil ;
- travaux libres : expression artistique, recherches, etc.

Les élèves décident, avec le maître, de l'opportunité de faire telle chose avant telle autre et essayent d'équilibrer les différentes activités qui sont alors réparties dans l'horaire journalier.

c) Bilans

Ces bilans se font en fin de journée ou le samedi matin.

Les différents points à l'ordre du jour sont préparés par les élèves et le maître.

Les élèves montrent ce qu'ils ont fait ou en parlent. Ils félicitent ou critiquent d'une manière constructive. Ils essayent de comprendre pourquoi une activité a

Unités coopératives d'enseignement (2)

A la lumière d'expériences menées depuis des années dans nos classes, à la suite d'échanges avec des collègues français de l'Ecole moderne, nous essayons de présenter dans ce deuxième article la vie d'une unité coopérative d'enseignement telle que nous la voudrions.

Comme il n'est pas possible de tout dire, nous en développerons seulement les aspects les plus significatifs :

1. Equipe pédagogique.
2. Organisation de la classe.
3. Les branches d'éveil. 1 exemple : la géographie en 6^e année.
4. L'expression orale et écrite. 1 exemple : le français en 4^e, 5^e et 6^e années.
5. L'autonomie. 1 exemple : la classe enfantine.

L'équipe pédagogique

Dans la perspective de la continuité enfantine-primaire, l'équipe pédagogique complète se compose de 8 enseignants. Elle est **un choix** de la part d'enseignants qui ont certains points communs au départ. Lassitude de travailler isolés et capacité de vivre coopérativement. Attitude commune devant l'enfant. Conception pédagogique identique. Ce travail d'équipe suppose une mise en commun à plusieurs niveaux. Voici comment nous concevons cette vie d'équipe :

a) Un repas de midi en commun par semaine.

b) Une réunion quotidienne d'une demi-heure. Les difficultés individuelles, les problèmes quotidiens étant portés au groupe perdent de leur acuité. Les réussites, communiquées à chaud, ont un plus grand pouvoir d'entraînement.

c) Une réunion hebdomadaire dans la classe de l'un d'entre nous, de deux heures. On se communique nos expériences, nos techniques, nos attitudes. On y expose nos réussites, nos échecs, nos difficultés. On prend l'avis du groupe.

bien marché ou a échoué et dans ce cas ils repartent sur des bases nouvelles quand cela est possible.

d) Discussions

Selon les besoins, des temps pour les discussions sont réservés dans l'horaire journalier.

Il y a plusieurs genres de discussions :

- informations de tous genres ;
- organisation d'une sortie, d'une vente ;
- discussion au sujet de l'attitude d'un groupe ou d'un élève ;
- discussion au sujet de l'organisation de la classe (travail, ateliers, ordre, répartition des responsabilités) ;
- bilans (voir lettre c).

Dans la plupart des discussions, on suit le schéma suivant : proposer - discuter - décider.

Puis vient la réalisation où l'élève s'efforce de se prendre en main, critiquer et féliciter.

Puis nouvelles propositions... Discussion, décision, réalisation, etc.

Les branches d'éveil 1 exemple : la géographie en 6^e année

Passer du programme encyclopédique au programme cadre pour l'histoire, la géographie, les sciences, l'étude du milieu, peut être le fait de l'enseignant. Nous proposons une démarche où l'enfant est impliqué, afin qu'il accède petit à petit à la maîtrise du contenu de l'enseignement. « Apprendre à apprendre » doit être l'œuvre commune de l'enfant et de l'enseignant.

Voici un exemple de ce cheminement à propos du programme de géographie de 6^e année.

a) **Présentation du programme** de 6^e par le maître : 24 cantons.

b) **Discussion de l'objectif.**

Les enfants :

- Ça fait beaucoup par rapport au nombre de semaines.
- Il faudra savoir tous les noms allemands ?
- Vingt-quatre fois la même chose ?
- Il y a déjà des choses qu'on sait ! Genève, on y habite. Vaud, on y passe toujours quand on va chez les parents, ou en vacances.
- Je suis originaire du Valais, de Fribourg, de Neuchâtel...
- Nous allons en vacances en Valais (7), aux Grisons (5), au Tessin (4).
- Jusqu'à l'année passée, j'ai vécu à Zurich.
- On a vu des tas d'émissions sur le nouveau canton du Jura.

Le maître :

- L'an passé on a étudié les généralités de la Suisse : 3 régions, 3 langues,

l'industrie, l'agriculture, le tourisme, etc. On pourrait étudier des cantons représentatifs de tout ça.

- Au programme d'histoire, il y a la fondation de la Confédération ; on pourrait grouper histoire et géographie pour la Suisse centrale.
- Pour Genève, on fera de la géographie sur le terrain : sorties à vélo, visites, enquêtes, etc.

c) Les décisions du groupe-classe

Alors, qu'est-ce qu'on étudie cette année ?

Pour les Alpes : Valais et Tessin.

Pour le Jura : Neuchâtel.

Pour le Plateau : Vaud et Zurich.

Avec l'histoire ancienne : la Suisse centrale.

Avec l'histoire moderne : le Jura et Berne.

d) La réalisation

Prise de responsabilités par 6 groupes de travail. Exemple de travail réalisé par un groupe de 5 élèves sur le Valais :

- Division du travail en fonction de la situation du relief et de l'hydrographie, des ressources, des voies de communications et des particularités.
- Recherche de la documentation : photos, diapos, livres, objets typiques, etc.
- Préparation des textes des conférences, des stencils.
- Quatre conférences et deux expositions sur les masques du Löschental et les costumes valaisans.
- Distribution des documents aux autres élèves.
- Contrôle des connaissances par 3 épreuves préparées et corrigées par le groupe des 5.

L'expression orale et écrite 1 exemple : le français en 4^e, 5^e et 6^e années

Le morcellement du français en 6 ou 7 tranches a fait perdre de vue que l'apprentissage essentiel est celui de la communication. A travers toute la journée, à travers les branches d'éveil, à travers les activités artistiques et manuelles, à travers l'organisation de la journée, à travers les discussions, les conseils de classe, etc., nous voulons favoriser au maximum l'expression orale, l'expression écrite, l'expression audio-visuelle.

Dans la classe, l'enfant **parle** avec le maître et les camarades des événements de sa vie quotidienne, des camarades, de la marche de la classe, de l'actualité.

Il fait, sur des sujets qui l'intéressent, des conférences, des reportages, des débats, des causeries, des enregistrements.

Les enfants **écrivent** des textes libres, ils créent un journal de classe, ils entre-

tiennent une correspondance scolaire avec d'autres classes, ils constituent des dossiers, ils rédigent des enquêtes, des conférences, des reportages.

Les ouvrages techniques : tableaux de conjugaison, grammaire, mémento orthographique, dictionnaire, servent d'ouvrages de références. Ils ne sont pas étudiés pour eux-mêmes, mais en fonction de la communication orale ou écrite.

Le théâtre, le mime, les marionnettes, les fêtes d'école, les réunions avec les parents sont autant d'occasion de mise en œuvre globale des moyens d'expression et de communication.

Dessin, peinture, poterie, gravure, sculpture, etc. ; chant, danse, instruments ; toute la variété des activités n'est pas un but en soi, mais doit permettre à tous de trouver le chemin vers la communication.

L'autonomie 1 exemple : la classe enfantine

Au niveau des classes enfantines et dès 4 ans, on crée des situations favorisant un comportement créateur et autonome, lequel présuppose des motivations internes. Celles-ci, tant au niveau artistique que verbal ou intellectuel sont en général incompatibles avec une conduite de soumission. Ce point nous semble être capital.

Le tâtonnement est encouragé dans toutes les activités ; sur le plan artistique un choix de matériaux est à disposition, et après démonstration technique et expérimentation de la maîtresse, l'enfant passe aux essais et aux inventions. Sur le plan verbal, la dynamique est la même ; au début de l'année, il ne se passe pas grand-chose, mais le rassemblement des enfants existe, et la maîtresse ne domine pas, ni par la voix ni par le contenu des consignes, mais par exemple pose des questions (qu'as-tu fait hier ?), et petit à petit, l'assemblée devient un moment clé de la vie de classe.

Le matériel est accessible aux enfants, mais il n'est pas entièrement prêt sur les tables, situation qui suscite l'initiative.

Au cours de l'assemblée, les enfants a) racontent ce qu'ils ont envie de raconter, b) en janvier déjà en enfantine, font des propositions (parfois absurdes, peu importe), c) tirent des conclusions (les pinces sont devenues durs parce qu'on ne les a pas fait tremper), d) formulent des critiques positives ou négatives (la classe est jolie ! — c'est parce qu'on a rangé), e) se réjouissent des progrès d'un camarade (un enfant qui n'avait jamais parlé a été embrassé après sa première intervention. « Maîtresse ! il a dit une histoire !), f) formulent des demandes, ce qui reflète une confiance dans le cadre per-

missif, en lui-même, et une « création » puisque ce n'est pas une réponse à une question posée par l'adulte. (Ex.: « On pourrait mettre un savon dans la classe, près du seau. » « On pourrait inviter maman tous les jours. » « On pourrait faire un tableau grand comme le mur », etc. Cette prise en charge active progressive, non pour faire plaisir à la maîtresse (soumission) mais conclusion après expérience faite ou plaisir personnel, se développe rapidement si la maîtresse essaie en toute occasion de laisser la marge de temps ou de silence nécessaire. On a parfois l'impression de perdre des jours et des semaines et la tentation est forte de parachuter nos solutions ou notre discours avec notre organisation, mais tout à coup la participation réelle des enfants surgit et fait boule de neige.

Par exemple, lors de l'assemblée (déc.) des enfants proposent de placer le flanello au milieu de la classe. On passe aux actes. Les enfants placés sur les côtés et derrière protestent. « Ça ne va pas ! » et le flanello est remis en place comme avant ; ils ont fait l'expérience. Le tâtonnement dans le domaine de l'organisation matérielle est une expérience de certaines nécessités extérieures, tout autant que les jeux de construction ou tout autre matériel.

Dans toutes ces circonstances, la maîtresse évite d'élever la voix, parle le moins possible à l'ensemble de la classe d'une voix qui passe au-dessus de toutes les têtes, mais s'exprime aussi souvent que possible sur le ton de la conversation courante (qui est très différent) et comme les autres participants, au moment des assemblées. La maîtresse est parmi les enfants, au même niveau, et non en face, elle lève la main avant d'intervenir (pendant les assemblées). Il est entendu qu'elle sait plus de choses et qu'elle les transmet (leçons) et ce sont les enfants qui protestent s'il y a des « dérangeurs ». Très vite les enfants constatent : « Quand on parle tous ensemble, ça se mélange, on comprend pas. » La maîtresse suscite la conclusion, ce sont les enfants qui l'expriment. Au début, chacun ne s'intéresse qu'à ce qu'il raconte ; s'il laisse parler les autres, c'est dans l'espoir qu'on le laissera parler à son tour, puis il commence à écouter, bientôt il s'adresse aux autres plutôt qu'à la maîtresse. Les événements sont commentés, les comportements aussi, de façon stéréotypée, mais pas toujours (« Il est méchant » ou « Il m'a fait mal, il a pas fait exprès ! »).

Un enfant fait remarquer à un autre qu'il ne finit jamais ses travaux, un autre constate que la maîtresse n'a pas mis ses pantoufles à la salle de jeux, un autre dit qu'on n'a pas fait de marionnettes depuis longtemps. La maîtresse attire

l'attention sur certains faits, essaie de susciter des conclusions, rappelle des décisions, et, alors qu'elle donne des leçons dans le cadre du programme à un très petit groupe, les autres, seuls, ont une activité indépendante de plus en plus riche et variée. En 2^e, après une année de ce style, les acquis sont nets. Exemple : lorsqu'un nouveau arrive : « Tu parles trop fort ! — C'est pas sa faute il sait pas. » L'objection que les enfants sont désécusés à cet âge si on leur demande si souvent leur avis ne correspond pas à ce qui a été constaté, probablement parce que les problèmes sont circonscrits.

Ces quelques mots avaient pour but de situer les conditions minimales pour que puisse se développer un esprit d'initiative et un comportement autonome dès les premiers temps d'école. Ce type de relations entre la maîtresse et les enfants favorise l'apparition d'un type de relations entre enfants (échange, collaboration) et a des répercussions dans tous les secteurs (langage, acquisition scolaires, etc.).

Une continuité de cette atmosphère de la 1^{re} enfantine à la 6^e primaire pourrait amener des résultats très intéressants.

*Le groupe genevois de
l'Ecole moderne.*

Rédactrice de la rubrique genevoise : Liliane URBEN
chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 44 82 57.

Neuchâtel

Comité central

Prochaine entrevue avec le DIP

M. Roger Hugli a exprimé le désir de nous rencontrer prochainement. Il est évident que toutes les questions d'ordre administratif peuvent être développées avec le chef de service du SEP. Les problèmes de fond toutefois ne peuvent l'être qu'au niveau supérieur, c'est-à-dire au cours d'un entretien avec le chef du DIP.

Parmi les sujets qui seront évoqués, mentionnons les restrictions financières et budgétaires, la procédure adoptée pour calculer à quel moment un enseignant a droit à la prime de fidélité.

Cotisations

Le CC écrira une lettre à la VPOD à Zurich afin d'obtenir l'éventuel remboursement des cotisations abusivement encaissées (avis de droit de M^{re} Bolle, avocat à Neuchâtel) dans certains cas.

Représentation

Le directeur du CNDP a directement contacté quelques collègues sans suivre la procédure habituelle de consultation. Le CC s'étonne quelque peu, même si chacun sait qu'il est souvent très ardu de trouver des bonnes volontés.

Section de Neuchâtel

Le président de la section de Neuchâtel a démissionné. Le vice-président assure l'intérim, ceci jusqu'en mars 1975.

Commission romande Education permanente

A la suite de la démission de notre collègue Jean-Pierre Bornand, un délégué neuchâtelois doit être désigné. A ce sujet, je rappelle que la prochaine session de cette commission où sont prises les principales options de la SPR quant à la conception du perfectionnement, de la formation continue, des recyclages aura lieu les 7 et 8 février à Chexbres. Pour tous renseignements, adressez-vous à l'autre délégué neuchâtelois (!), J.-P. Buri, Marin.

Commissions romandes

Il y a certainement parmi les nombreux instituteurs neuchâtelois une personne passionnée d'environnement... La SPR demande à la SPN de lui donner au plus tôt le nom de ce (cette) passionné(e).

La collègue J. Wetzler a accepté de prendre part aux travaux de la commission romande d'examen Math. 5-6. Qu'elle en soit remerciée.

Commission pédagogique (SPN)

Un trop grand absentéisme a quelque peu perturbé la progression des travaux de cette commission. Son dévoué président est prêt à continuer de la diriger... à condition qu'il puisse compter sur ses collègues.

L'audience de cette commission est grande et les études dans lesquelles elle

se lance avec beaucoup d'efficacité font toujours l'objet de rapports très précieux. Programme futur :

- niveau 5-6 (projet de rapport) ;
- formation des maîtres préprof. par l'Ecole normale ;
- étude du rapport de l'IRDP sur la lecture au degré 1.

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

Assemblée générale du 10 décembre 1974

Notre président Pierre Ingold annonce sa démission de la SPN. Notre section se trouve donc momentanément sans président.

Accepter un mandat de président implique qu'on apprenne à faire abstraction de ses sentiments personnels, à « court-circuiter » sa sensibilité ou ses convictions personnelles dans l'intérêt général de la collectivité.

Si la tâche de notre cher président n'était pas aisée au début de son mandat, elle se compliqua singulièrement vers ce que j'appellerai la fin de son mandat.

La tâche du futur président ne sera guère facile.

Je profite de l'occasion de ce compte rendu pour remercier notre président de son dévouement, de son intégrité. Son départ quelque peu brutal place la section dans une situation délicate. Il est indispensable que nous nous reprenions en main !

Jusqu'en mars, le reste du comité, incomplet depuis plus d'une année, assurera l'intérim. Une section aussi importante que la nôtre doit avoir un président au plus tôt.

Nouveaux statuts

A raison de deux à trois séances par mois, la commission désignée pour la rédaction de nos nouveaux statuts abat une besogne considérable. Le premier projet sera vraisemblablement au point vers fin mars.

L'idée d'amicale d'instituteurs cède le pas à une conception plus réaliste, plus efficace. Notre syndicat sera ouvert largement. Il regroupera tous les enseignants de la scolarité obligatoire convaincus de la nécessité d'abandonner leur isolement que je qualifierais de coupable dans les circonstances économiques actuelles.

Ces statuts seront fonctionnels, applicables rapidement.

Commission financière

Cette commission n'a pas encore commencé ses travaux car tous les membres ne sont pas encore... découverts ! Citons le nom de son président : Francis Hou-

Prochaine assemblée des délégués

Elle aura lieu à Neuchâtel le vendredi 31 janvier à La Grappe (La Coudre).

A l'ordre du jour : PV, information du CC, budget, prix pédagogique, cotisations, propositions des sections, divers.

J.-P. Buri.

riet. Les collègues Pfaehler et Tissot (Montmollin) en font déjà partie. Deux ou trois collègues trouveront certainement quelque... disponibilité dans leur agenda surchargé !

Dans les nouveaux statuts, cette commission sera considérée comme l'interlocuteur valable de la SPN pour toutes les questions financières.

Situation des enseignants face aux prises de position de certaines autorités

L'école dépend-elle du DIP ou du Département des finances ? Une autorité exécutive peut faire des propositions sans pour autant que le DIP cesse d'être partie prenante à la coordination scolaire romande, ce qui implique certaines impossibilités quant à l'effectif par exemple.

L'équipement de nombreuses salles spécialisées est conçu pour un nombre limité d'élèves. Une classe « chargée » impliquerait le dédoublement pour plusieurs leçons hebdomadaires... Où se situe l'économie ?

L'effectif pendant trois mois de ma propre classe m'autorise à dire qu'il est très difficile de concilier les principes

préconisés par la réforme scolaire et une volée dont l'effectif a oscillé entre deux nombres que je préfère ne pas citer !

Si le local dont ma classe dispose est très spacieux, je connais beaucoup d'autres locaux où une telle concentration humaine serait difficilement réalisable.

Les « volumes » de classes n'ont-ils pas été calculés souvent pour un nombre idéal de 24-25 élèves ?

La situation économique préoccupante actuellement va-t-elle se prolonger ? Si oui, toute la politique scolaire devrait être revue et non pas « corrigée » hâtivement par des projets de mesures discutables.

Ne faudrait-il pas alors engager des discussions paritaires ? (DIP-associations professionnelles.)

Lettre de protestation

Elle a paru dans la presse romande le 29 novembre 1974. Le petit groupe qui s'est chargé de sa mise au point se propose maintenant de mieux connaître divers aspects de la sécurité de l'emploi pour un enseignant neuchâtelois, ceci par l'intermédiaire d'un avis de droit émanant d'un avocat.

Commission culturelle

Notre collègue Yves Demarta a été désigné comme nouveau membre de cette commission.

Nous cherchons encore des « candidats » pour la Commission neuchâteloise d'éducation permanente ainsi que pour la commission financière SPN.

J.-P. Buri.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, 2114 Fleurier

Jura

OFFICE DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE DU CANTON DE BERNE

Commission pour l'étude des structures scolaires

1. Introduction

La commission pour l'étude des structures scolaires a tenu quatre séances d'août à début décembre et s'est particulièrement penchée sur les structures actuelles et les objectifs les motivant.

Elle a fait une analyse de la situation et s'est occupée des trois niveaux scolaires :

- préscolaire ;

- scolaire ;
- postscolaire.

2. Structures actuelles

2.1. Préscolaire

La commission constate qu'il n'existe pas de législation cantonale et que la situation varie de commune à commune.

Elle relève la fréquentation insuffisante due aux facteurs géographique d'une part

(dispersion), financier d'autre part (difficultés budgétaires des communes).

Elle **regrette** le manque de coordination lors du passage de l'école enfantine à l'école primaire.

Elle **appuie** les propositions de la « Commission jurassienne d'enseignement préscolaire » qui, dans son rapport final, demande de

- déclarer l'école enfantine **officielle** et **gratuite** ;
- maintenir sa fréquentation **facultative** ;
- rendre **obligatoire** pour les communes, même regroupées, sous certaines conditions, l'ouverture de classes enfantines ;
- régler l'âge d'admission des enfants ;
- fixer le programme adapté à ce niveau (programme romand CIRCE).

La commission appuie également le « Plaidoyer en faveur de l'école enfantine », plaidoyer diffusé par CIRCE.

En conclusion, une généralisation de l'enseignement préscolaire et l'introduction du programme romand CIRCE sont liées à une décision des autorités cantonales. Il faut **impérieusement** tenir compte des régions à faible densité de population préscolaire et remédier à cette situation en promouvant l'idée de régionalisation scolaire.

2.2. Scolaire

La commission a étudié particulièrement ce niveau en recherchant essentiellement les difficultés réelles ou apparentes occasionnées par nos structures.

Elle pense que les structures actuelles présentent les défauts suivants :

- structures scolaires diverses :

Notre système scolaire est caractérisé par l'existence de nombreuses classes uniques et à plusieurs niveaux, ce qui occasionne des difficultés supplémentaires d'ordre pédagogique et organique. Ces difficultés sont encore accrues par l'introduction du programme romand CIRCE. Il est donc souhaitable que l'on procède à des regroupements scolaires afin de faciliter l'introduction de nouveaux programmes, partant de nouveaux impératifs pédagogiques. L'expérience montre que l'autonomie communale, exagérée nous semble-t-il, en matière scolaire, occasionne des difficultés lorsqu'il s'agit de convaincre les communes à collaborer et à accepter la nécessité de regroupements scolaires.

- Orientation prématurée et insuffisante :

Les **passages verticaux** (école primaire - école secondaire, école secondaire - gymnase ou écoles professionnelles et techniques) occasionnent des difficultés et soulignent la rigidité et l'uniformité des structures actuelles.

L'orientation est insuffisante. Elle devrait aider l'enfant à mieux se situer par

l'appui de moyens psycho-médico-pédagogiques.

L'orientation est prématurée. L'enfant doit souvent choisir trop tôt.

Un ajournement aussi prolongé que possible du choix définitif de la carrière scolaire ou professionnelle devrait être offert à l'enfant.

- Continuité dans le choix des objectifs à atteindre :

Faut-il construire de bas en haut ou inversement ? Une coordination, doublée d'une collaboration étroite, devrait permettre une meilleure continuité dans les exigences et seuils de connaissances décidés par les différentes écoles des différents niveaux.

- Sélection par l'échec :

La promotion ou la non-promotion surtout sont basées sur les insuffisances de l'élève. Celui-ci est jugé en fonction d'un plan d'études.

- Irréversibilité :

Les **passages horizontaux** de section à section, au niveau secondaire, sont à sens unique (classique → moderne → primaire.) Le choix fait, il est difficile, quasi impossible, de changer. Le système manque de souplesse.

2.3. Postscolaire

Il est à relever que ce domaine ne nous concerne pas. Nous n'avons pas la possibilité d'intervenir. Pourtant, les exigences et les contraintes de l'ORM (Ordonnance pour la reconnaissance de la maturité) influencent directement le degré secondaire inférieur. Nous soulevons à nouveau le problème de la continuité évoqué plus haut.

3. Objectifs

3.1. Objectifs généraux

Préalablement, la commission souligne que certains facteurs créent des inégalités au niveau des élèves :

- facteur géographique
possibilité ou impossibilité de fréquenter une école à plusieurs niveaux ;
éloignement, plus ou moins grand, d'un centre offrant un éventail scolaire complet ;
- facteur culturel
milieu familial, régional ;
- facteur sexuel
les filles ont en général un développement plus précoce que les garçons ;
- facteur biologique
les possibilités premières sont génétiquement inégales.

Il faudra donc tenir compte de deux principes importants :

- égalité des chances ;
- démocratisation des études.

Concernant les objectifs que l'école doit viser, la commission retient temporairement trois critères :

- acquisition de connaissances ;
- développement des aptitudes ;
- formation du caractère.

3.1.1. Acquisition de connaissances

Si un minimum de connaissances est indispensable, il est très hasardeux voire souvent présomptueux de vouloir faire un inventaire de connaissances à acquérir et très difficile de procéder à un choix.

Le choix est effectivement très complexe. Il demande tout à la fois de tenir compte d'un idéal culturel (à définir), des aspirations de chaque individu, des nécessités et besoins de la société.

Aussi la commission arrête **temporairement** le texte suivant :

- acquisition de connaissances et de savoir-faire en fonction d'un idéal culturel, des aspirations personnelles, des besoins et des nécessités.

3.1.2. Développement des aptitudes et formation du caractère

Si les aptitudes et le caractère jouent un rôle important il est très difficile de les apprécier et l'approche en est très délicate.

La commission estime que ces deux composantes doivent être retenues dans les objectifs généraux tout en faisant remarquer que l'on n'en possède aucun critère d'évaluation, au contraire des connaissances, et que cela nécessite une formation adéquate du corps enseignant.

La commission propose d'étudier ultérieurement ces deux composantes, celles-ci pouvant faire l'objet d'un travail faisant suite à celui entrepris actuellement.

3.2. Objectifs particuliers

La commission ne s'est pas prononcée d'une façon définitive. Il serait prématuré de formuler ces objectifs particuliers.

Par contre, ils seront choisis en fonction des éléments développés sous chiffre 2 de la présente information et permettront, le cas échéant, de modeler l'éventuelle nouvelle structure.

4. Conclusions intermédiaires

4.1. La commission demande qu'un soin particulier soit apporté à l'étude de l'introduction généralisée de l'enseignement préscolaire dans le cadre du programme romand CIRCE.

4.2. La commission admet qu'un certain nombre de difficultés réelles apparaissent dans l'application du système actuel des structures scolaires et se propose de trouver une structure mieux adaptée aux besoins actuels et futurs.

4.3. La commission retient que les connaissances, les aptitudes et le caractère composent les éléments principaux de l'inventaire des objectifs généraux.

Elle propose que les aptitudes et le caractère fassent l'objet d'une étude ultérieure.

La commission poursuivra son mandat

dans l'esprit le plus constructif possible en ayant le souci du bien de l'enfant et de l'école jurassienne.

DIP - Commission pour l'étude des structures scolaires

Le président :
Niederhäusern.

Centre de perfectionnement

Cours de mathématique

Nous informons les enseignants que les cours figurant sous les N^{os} 2.5.11. à 2.5.14. concernent les maîtres enseignant en 2^e année de l'école primaire et non 3^e année comme indiqué dans le programme.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une suite aux cours 1974 et qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer son inscription.

Cours et manifestations du mois de février

2.5.16 à 2.5.21. **Mathématique. Information sur les programmes de 1^{re} et 2^e (CIM)**: M. E. Adam, M^{me} J. Worpe, M. J.-L. Sauser, M^{me} M. Mägerli, M. M. Ferrario, M^{lle} F. Girardin, M. G. Guélat, dès février à Bienne, Delémont, Moutier, Porrentruy, Tramelan.

3.14. **Photographie**. Responsable: M. D. Girod, Delémont, dès février à Delémont.

3.16.8. **Panneau mural avec restes de tissus**: M^{me} H. Sanglard, Porrentruy, dès le 15 février à Moutier.

3.16.10 **Utilisation d'un matériel peu coûteux**: M^{me} S. Salomont-Domont, Bienne, dès le 6 février à Moutier.

3.20.1. **Application et création (ACBMOSJ)**: M^{mes} Egli et von Fischer, les 14 et 15 février à Delémont (2 cours).

3.24.2. **Tressage (ACBMOSJ)**: M^{me} Ch. Olgiati, Bienne, dès le 1^{er} février à Moutier.

3.39.3 **Bois de balsa et allumettes**: M^{me} J. Berberat, Porrentruy, dès le 13 février à Moutier.

3.39.6. **Email sur cuivre (ACBMOSJ)**: M. Jo Brahier, Delémont, dès le 10 février à Delémont.

3.39.7. **Email sur cuivre (ACBMOSJ)**: M. Jo Brahier, Delémont, dès le 14 février à Delémont.

3.39.9. **Panneau mural avec restes de tissus**: M^{me} J. Berberat, Porrentruy, dès le 15 février à Moutier.

3.39.10. **Panneau mural**: M^{me} M. Petignat, Porrentruy, dès le 15 février à Porrentruy.

3.40.1. **Le laboratoire de langues**: M. R. Membrez, Delémont, les 21 et 22 février à Delémont.

3.50.7. **Ski alpin, perfectionnement (IEP, SJMG)**: IEP, SJMG, dès février.

3.52.3. **Pose de la voix, diction, interprétation (COPMS)**: M^{me} I. Eicher, Muri, dès le 9 février à Bienne.

3.57.2. **Laboratoire noir - blanc**: M. J.-P. Berthoud, Bienne, dès le 1^{er} février à Bienne.

Fribourg

Du nouveau à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat

L'assemblée des délégués de fin 1974

Cette assemblée convoquée cette année pour le 13 décembre 1974 a rencontré, comme les précédentes, un vif intérêt auprès des délégués élus au sein des diverses associations qui s'y font représenter à raison d'un délégué pour 50 membres, au minimum 3 délégués. Cette assemblée est statuairement présidée par le directeur des finances cantonales. Il va sans dire que l'association des retraités y envoie des émissaires dans la même proportion numérique. L'ordre du jour de ces assises comportait, en plus des objets habituels, un tractandum extrêmement important puisqu'il impliquait une communication détaillée sur le nouveau projet de révision et du règlement régissant la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Rappelons que cette institution unique est née de la fusion des cinq caisses, à caractère semi-autonome, qui groupaient auparavant les membres des 5 associations de fonctionnaires, dont celle qui rassemblait autrefois les membres des corps enseignant primaire et secondaire. Actuellement, et depuis au moins une dizaine d'années, les enseignants primaires et les maîtres de l'enseignement secondaire inférieur se groupent en deux associations distinctes, ce qui ne fut pas nécessairement un progrès à l'époque où la scission se produisit. A convenir toutefois que le nombre des enseignants du secondaire

Aux organisations de camps de ski

L'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy met à disposition des écoles ou groupements qui organisent un camp durant la semaine du 3 au 8 mars 1975 une quinzaine de futurs enseignants, tous moniteurs 1 de ski J + S.

Pour de plus amples renseignements, prière de vous adresser au secrétariat de l'ENP, tél. (066) 66 18 07 jusqu'au 1.2.75.

Rédacteur de la rubrique Jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

inférieur ayant augmenté dans une notable proportion, il apparaît maintenant logique que ces derniers se soient constitués en une association indépendante.

Cotisants et retraités : leur force numérique

Le nombre total des membres cotisants à la Caisse de prévoyance accuse un effectif d'environ 3300 personnes en fonction. A eux seuls, le corps enseignant primaire et celui du secondaire inférieur compte actuellement 1300 membres. L'état nominatif des retraités des mêmes catégories comprend quelque 350 unités y compris veuves et orphelins.

Procès-verbal

La recension de ce mémoire est dédiée à son rédacteur, l'actuel administrateur, M. Auguste Girod, ancien trésorier d'Etat, lui-même rompu aux techniques comptables et d'actuariat. Il n'est pas exagéré de relever que ce dernier est bien l'inspirateur et l'auteur de la loi actuellement en vigueur, datant du 26 mai 1965. Le précité n'est certainement pas l'administrateur rigoriste et implacable comme d'aucuns l'ont cru. Pour s'en convaincre, il suffit de l'avoir suivi dans l'interprétation des cas épineux auxquels il a pu donner une solution empreinte d'équité et de bon sens.

Comptes et rapport de gestion

Ils sont présentés par le susnommé qui s'exprime au nom du comité administratif, lequel établit les lignes générales de ce document. Avant d'exposer en résumé les caractéristiques essentielles de ce rapport, il importe de préciser que la teneur des comptes concerne l'ensemble de tous les fonctionnaires cotisants, à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Dans les données qui vont suivre, il n'est plus possible d'en extraire celles qui concerneraient uniquement le corps enseignant primaire et secondaire inférieur. A certains égards, il eut pourtant été utile et intéressant de pouvoir suivre l'évolution qu'aurait connue l'ancienne caisse du corps enseignant.

Remarque importante. Les comptes de 1973 ne tiennent évidemment pas compte de la diminution des contributions de l'Etat, votée par le Grand Conseil en novembre 1973. Cette mesure aura par contre sa répercussion dans les comptes de 1974 ; elle a procuré une amélioration budgétaire d'environ 4 millions sans pour autant compromettre l'assise de la Caisse de prévoyance.

Le compte d'exploitation se traduit par les données résumées suivantes exprimées en chiffre rond.

Aux produits	Fr.
Finances d'entrée	347 000.—
Contributions des membres	7 800 000.—
Contributions de l'Etat (15 et 16 %)	14 380 000.—
Transferts, intégrations et rachats	685 000.—
Produit des placements, hypothèques, immeubles	6 610 000.—
Total	29 816 000.—
Aux charges	Fr.
Pensions servies, y compris l'indexation de 1973	10 476 000.—
Remboursements de contributions	1 364 000.—
Virements aux fonds spéciaux	2 415 000.—
Intérêts passifs	426 000.—
Frais généraux administratifs (0,91 des contrib.)	202 000.—
Total des charges	15 185 000.—

D'où un excédent des produits de Fr. 14 630 000.—. Ce montant est porté chaque année en augmentation de la fortune qui s'élève dorénavant à Fr. 124 411 000.—. Cependant, on l'entend chaque année, cette augmentation qui peut paraître réjouissante, doit être interprétée en tenant compte de l'augmentation globale des traitements, soit de plus de 8 millions.

Taux de quelques rendements

Rendement de l'avoir auprès de la Trésorerie d'Etat : 5,29 %.

Rendement locatif brut des immeubles : 7,96 %, 1972 : (7,47 %). (Valeur des immeubles : 51 millions.)

Rendement locatif net : 5,47 % (4,37 %).

Taux moyen des placements, immeubles et hypothèques : 5,35 % (5,04 %).

Rendement de la fortune nette : 5,62 % (5,16 %).

Objectif transcendant de l'assemblée

Projet de nouveau règlement

Pour conjurer... la surassurance. Le point capital de ces assises fut sans nul doute celui qui avait trait à la réforme totale du règlement d'application qui date de 1966 seulement. Deux facteurs déterminants ont rendu nécessaire la refonte entière de ce document qui a présidé durant 9 ans à la solution des cas innombrables des cotisants et des retraités. Ces motifs s'énoncent comme suit : l'augmentation des traitements examinée sous l'angle de l'élévation des rentes AVS de 1973 et 1975, ces deux facteurs considérés parallèlement dans l'optique lancinante de la

surassurance. Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreuses tractations menées au sein des associations dont chacune a pu faire valoir ses doléances, soit surtout dans le cadre plus large de la Fédération du personnel de l'Etat, cette dernière étant l'interlocuteur privilégié face au comité de gestion de la Caisse et au Conseil d'Etat. Le projet initial de nouveau règlement a été amendé plusieurs fois en raison surtout des craintes du personnel en ce qui concerne le coût des cotisations futures et le calcul du fameux montant de coordination. Ce dernier point est la clé de voûte de tout le système des traitements et contributions du personnel, car il est conçu essentiellement en fonction de la surassurance que des calculs savamment établis doivent contribuer, sans dommage pour les partenaires concernés, à éliminer. On en saura davantage après que le Grand Conseil se sera prononcé au début de février 1975, s'il en est nanti à ce moment-là. Les données techniques du nouveau règlement d'application sont l'œuvre de l'actuaire et conseiller du comité de gestion de la caisse, M. Jean-Pierre Haymoz. Dans une relation ultérieure, nous reviendrons sur les améliorations et innovations que comportera le futur règlement.

A. C.

Stabilisation ? Pléthore ?

Indice de récession ?

L'apparition d'une éventuelle pléthore serait-elle l'une des résultantes directes de la récession économique amorcée ? La coïncidence des deux phénomènes n'est pas pour nous étonner. Aux économistes de se prononcer à ce sujet. Il ne serait pas surprenant cependant que des statisticiens profanes se livrent, par le truchement de compilations et de comparaisons, au jeu des prédictions afin de s'accorder peut-être le mérite d'avoir décelé, les premiers, certains phénomènes que l'on reprocherait volontiers aux responsables de n'avoir pas su pressentir.

L'exercice minutieux de la statistique et les conclusions qu'elle permet d'établir requièrent la connaissance approfondie d'un certain nombre de facteurs qui dépassent la sagacité du simple mortel, aussi bien intentionné qu'il soit.

La statistique et l'école

En Pays de Fribourg, comme ailleurs, l'Office cantonal de statistique (OCS) n'a pas manqué d'appliquer ses techniques au domaine scolaire, notamment en ce qui concerne le mouvement des enseignants.

Ainsi dans le secteur primaire et pour la période de 1969 à 1974, les statisticiens analysant de près la fréquence des situations annuelles en effectif, ont permis au DIP d'énoncer des caractéristiques précises, quoique prudentes.

Tendances pour la durée de 1969-1974

Pour faire face aux besoins jusqu'en 1974, et sous toutes réserves, on a pu déterminer que :

- Le canton devait accélérer la formation des instituteurs afin de préparer en plus du rythme de 1969, environ 15 maîtres de plus par année, dont approximativement les $\frac{2}{3}$ de langue française. La pratique a prouvé qu'il aurait fallu en former davantage.
- Malgré la « féminisation » du corps enseignant, il n'apparaît pas nécessaire de préparer davantage d'institutrices francophones. En réalité, il n'y en eut pas assez.
- On prévoyait d'accentuer le rythme de formation des institutrices d'expression alémanique. Malgré cela, leur nombre s'est révélé insuffisant.

Que préjuger pour la période 1974-1979 ?

D'emblée, il pourrait paraître pour le moins hasardeux d'émettre des prévisions fermes pour un cycle dépassant 5 ans. Trop de facteurs peuvent en effet infirmer ou bouleverser les prévisions les plus sérieuses, si elles ne sont pas énoncées par des personnes « du métier ». La dimension de cette petite étude ne nous permet pas de citer en détail les nombreux facteurs démographiques, pédagogiques, économiques et politiques dont il y a lieu, dans toute statistique sérieuse, de tenir compte.

Ainsi, on admet que pour la période de 1974-1979, les prévisions soient assurément très prudentes. Plusieurs indices, et non des moindres, permettent de penser que l'accélération de la formation des maîtres intervenue de 1969 à 1974 devra être freinée. On sait ce que cela veut dire. D'un côté, en ce qui a trait à la formation des enseignants, maintenir les effectifs pronostiqués pour la période 1969-1974. D'un autre, pour ne pas perdre de vue que dans les 5 prochaines années, la

situation continue à évoluer dans la phase de stabilisation déjà amorcée et peut-être vers un léger risque de pléthore qu'il est certainement prématuré de chiffrer dès maintenant. En effet, tant de facteurs, qui pourraient à toute rigueur expliquer l'apparition ou la persistance, sont susceptibles de se modifier. Toute autre prédiction semble aléatoire risquant au reste de sensibiliser inutilement l'opinion.

A. C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

Caisse de retraite : exercice 1973

Au début novembre dernier, chaque enseignant valaisan recevait personnellement le rapport de l'exercice 1973 de la commission de gestion de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant du canton du Valais.

Ce rapport contient tous les événements importants de la caisse et de nombreuses informations à l'intention des assurés.

L'extrait de ce rapport les éléments suivants susceptibles d'intéresser les collègues romands.

Commission de gestion

A ce chapitre, il est fait mention des départs, des membres confirmés dans leurs fonctions et des membres nouveaux. Pour assurer une meilleure représentation de toutes les catégories d'assurés, l'effectif des membres fut porté de 9 à 11, dont six représentant l'Etat et cinq les associations professionnelles.

MM. Marcel Praplan et Adalbert Chastonay sont respectivement président et administrateur de la caisse.

En plus de la liquidation des affaires courantes, l'activité de la commission a porté essentiellement sur la révision générale des statuts, sur l'examen des projets de construction, sur la surveillance des travaux adjugés, sur l'octroi de prêts hypothécaires aux membres actifs, sur le placement des fonds de la caisse, sur l'application des nouvelles dispositions statutaires.

Révision des statuts

Cette révision a pris plus de deux ans. Les objectifs fixés par la commission et les organisations professionnelles n'ont pu être atteints dans leur totalité.

A. Objectifs atteints

— Rente minimale pour toutes les personnes bénéficiant d'une prestation de la caisse :

a) Fr. 12 300.— par an pour les institutrices et instituteurs mariés ;

b) Fr. 10 800.— par an pour les instituteurs veufs, les institutrices veuves et les enseignants célibataires ;

c) Fr. 9000.— par an pour les veuves d'assurés ;

d) Fr. 5000.— par an pour les veufs d'assurées ;

e) Fr. 3000.— par an pour les orphelins et les enfants bénéficiaires d'une rente de retraite ou d'invalidité.

— Les prestations de la caisse sont adaptées automatiquement aux augmentations du coût de la vie et, dans la mesure du possible, aux améliorations du salaire réel.

— La rente de veuve est portée de 40 % à 45 %, la rente d'orphelin et d'enfant de retraité ou d'invalidé, de 10 % à 12,5 % du traitement assuré. La rente d'orphelin de père et de mère s'élève à 25 % de ce

même traitement et peut être fixée à 37,5 % pour l'orphelin devant être placé dans un établissement d'éducation ou d'instruction.

— Le veuf d'une institutrice assurée ou pensionnée a droit à une rente de l'ordre de 25 % du traitement assuré. Si la situation familiale et économique de l'intéressé le demande, cette prestation peut aller jusqu'à 45 %.

— L'orphelin de l'époux d'une assurée ou de l'épouse d'un assuré reçoit une rente dont le montant est égal à celui de l'allocation d'enfant accordée par l'Etat. Cette disposition est applicable également aux enfants d'un assuré dont l'épouse est invalide.

— La limite d'âge facultative est fixée à 62 ans pour tous les assurés. Sur la base d'un certificat médical, délivré par un des médecins de la caisse, les maîtres et maîtresses qui souffrent de troubles de l'âge peuvent se retirer de leur activité professionnelle à l'âge de 60 ans.

— Entre la 60^e et la 65^e année accomplie, le maître pensionné a droit à une rente AVS anticipée partielle dont le taux varie entre 30 % et 80 % de sa rente AVS normale présumée.

— Il est possible de s'assurer pour le traitement qui correspond à une activité de 42 semaines par an, même si le traitement réel est inférieur ; les cotisations et contributions supplémentaires sont dans ce cas à la charge du membre.

— Un ancien assuré qui reprend son activité peut rétablir son statut antérieur.

— Les personnes retraitées sont représentées dans les comités de district et à l'assemblée des délégués.

B. Objectifs non atteints

— La diminution de la limite d'âge facultative de 63 à 60 ans.

— Le postulat de l'assemblée des délégués d'obtenir, au sein de la commission de gestion, une plus forte représentation des membres assurés ou au moins une représentation paritaire.

— La solution proposée par la commission de gestion et l'assemblée des délégués quant aux % des rentes AVS anticipées.

Placements de fonds dans l'immobilier

L'investissement s'est fait en faveur de 2 immeubles :

1^{er} immeuble : réalisé à ce jour, de 32 appartements, d'un coût total de 4,8 millions, prix du terrain compris.

2^e immeuble : construction à caractère social (HLM), 68 appartements, devis 10 millions, acquisition du terrain comprise.

Octroi de crédit de construction aux membres actifs

Cet octroi s'opère selon les nouvelles dispositions des statuts qui ont la teneur suivante : « La caisse peut accorder des prêts hypothécaires à ses membres actifs pour la construction, l'acquisition ou la transformation d'une maison familiale ou d'un appartement. »

Les crédits sont de deux sortes :

a) crédit de construction ou de transformation de bâtiment ;

b) crédit d'acquisition d'une maison familiale ou d'un appartement.

Dans le premier cas, c'est la Banque cantonale qui octroie les montants, la caisse ne fonctionnant que comme organe de garantie.

Dans le second cas, l'administration de la caisse verse directement aux membres le crédit accordé sur présentation de l'acte d'achat et de l'acte hypothécaire.

Comptes

Bilan au 1^{er} janvier 1973

Actif (placements)

Banque cantonale	23 593 488.40
Titres	17 189 000.—
Administration fédérale des contributions	158 068.07
Etat du Valais	1 835 477.45
Prêts aux membres actifs	50 000.—
Débiteurs divers	187 895.85
Terrains	1 924 099.30
Mobilier et matériel	1.—

Passif (provenance des fonds)

Créanciers divers	1 533.35
Caisse de retraite	42 826 132.61
Caisse des déposants	1 665 472.65
Fonds de secours	444 891.46

44 938 030.07	44 938 030.07
----------------------	----------------------

Compte de gestion

	Doit	Avoir
Pensions aux retraités	3 800 429.90	
Pensions aux invalides	995 412.85	
Remboursements aux démissionnaires	383 030.40	
Frais de gestion	179 311.44	
Cotisations des membres		3 724 767.90
Contributions des employeurs		4 619 602.70
Virement des déposants		43 242.05
Rachats		14 243.80
Intérêts		2 154 521.28
Débiteurs divers		6 949.45
Augmentation de la fortune	5 205 142.59	
	10 563 327.18	10 563 327.18

Bilan au 31 décembre 1973

Actif (placements)

Banque cantonale	24 701 068.—
Titres	19 991 000.—
Administration fédérale des contributions	193 070.65
Etat du Valais	993 884.35
Prêts aux membres actifs	966 308.50
Débiteurs divers	126 713.05
Terrain Beaumont	841 384.60
Immeuble Beaumont en construction	1 243 738.25
Terrain Les Potences	1 082 714.70
Immeuble Les Potences en construction	128 026.30
Mobilier et matériel	1.—

Passif (provenance des fonds)

Créanciers divers	18 767.40
Caisse de retraite	48 031 275.20
Caisse des déposants	1 711 668.95
Fonds de secours	506 197.85

50 267 909.40	50 267 909.40
----------------------	----------------------

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

République et canton de Genève
Département de l'instruction publique

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire

Ces études, organisées par la direction générale de l'enseignement secondaire, sont ouvertes aux diplômés de l'Université de Genève ou d'une école polytechnique suisse, ainsi qu'aux porteurs d'un titre reconnu équivalent. Elles comprennent

une année de formation pédagogique (suppléance et stages dans les écoles, études théoriques et pratiques) et une année d'application (suppléance dirigée dans les écoles secondaires).

Le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, nécessaire à la nomination dans l'enseignement secondaire genevois, est délivré aux candidats qui ont réussi ces études.

La première année, les candidats reçoivent un traitement fixe ; la deuxième année, leur rétribution correspond à la suppléance dont ils sont chargés. Les inscriptions pour l'année scolaire 1975-1976 doivent parvenir à l'adresse ci-dessous **entre le 3 et le 28 février 1975.**

Le conseiller d'Etat chargé
du Département de l'instruction publique :
André Chavanne

Pour tous renseignements, s'adresser aux

Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire
16, chemin du Bouchet, 1209 Genève, tél. (022) 34 81 25

Les professions paramédicales et sociales

Pour ceux et celles qui désirent mettre au service des autres leurs qualités de cœur et leurs dons pratiques, les écoles paramédicales et sociales offrent un choix varié de professions telles que :

- infirmière et infirmier en soins généraux, en psychiatrie, en santé publique ;
- infirmière en hygiène maternelle et pédiatrie, sage-femme, nurse, aide familiale ;
- jardinière d'enfants, éducatrice maternelle, éducatrice et éducateur spécialisé ;
- infirmière et infirmier assistant, aide hospitalière ;
- assistante et assistant technique en radiologie ;
- laborantine et laborantin médical, employée et employé de laboratoire ;
- diététicienne, cuisinière et cuisinier diététicien ;
- physiothérapeute, orthopédiste, pédicure ;
- ergothérapeute, orthophoniste ;
- orthoptiste, opticien-lunetier ;
- assistante et assistant social, animatrice et animateur de loisirs ;
- droguiste, préparatrice et préparateur en pharmacie, aide en pharmacie ;
- aide en médecine dentaire, technicienne et technicien pour dentistes, hygiéniste dentaire ;
- secrétaire-assistante de médecin.

Tous renseignements et documentation peuvent être demandés au **Service de la santé publique du canton de Vaud.**

**BUREAU D'INFORMATION POUR LES
PROFESSIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES**
Rue Cité-Devant 11 - 1000 LAUSANNE - Tél. (021) 20 34 81
Prière de prendre rendez-vous par téléphone

NOUVEAU !

**Comment vous pouvez obtenir tout votre matériel
Hi-fi et photo au prix de gros.**

Service discount confidentiel pour le corps enseignant. Jusqu'à 35 % de rabais sur toutes les grandes marques.

Informations détaillées auprès de :

Selling Club, route de Berne 41, 1010 Lausanne.
Tél. (021) 33 01 21.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Petit institut de jeunes gens à la montagne
cherche pour le printemps

ENSEIGNANT

désireux d'assumer la charge complète de 15 élèves suisses alémaniques de 16 ans. Enseignement du français branches commerciales et si possible sport. Titre pédagogique exigé.

Faire offres sous chiffre : **22 - 150 058 - 010 à Publicitas, 1401 Yverdon.**